

~~FRC. 2. 18334~~

A D R E S S É

D E S G A R D E S N A T I O N A L E S
D E F R A N C E ,

Case
FRC
20300

L U È P A R M . D E L A F A Y E T T E
A L ' A S S E M B L É E N A T I O N A L E ;

Dans la Séance du 13 Juillet 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

M E S S I E U R S ,

Les Gardes Nationales de France viennent vous offrir l'hommage de leur respect & de leur reconnaissance.

La Nation voulant enfin être libre , vous a chargés de lui donner une Constitution ; mais envain elle
Procès-verbal N^o. 348. A

l'auroit attendue, si la volonté éclairée, dont vous êtes les organes, n'avoit suscité cette force obéissante qui repose en nos mains, & si cet heureux concert, remplaçant tout-à-coup l'ordre ancien que les premiers mouvemens de la liberté faisoient disparaître, n'avoit été la première des loix qui succédoient à celles qui n'étoient plus.

C'étoit, nous osons le dire, un prix dû à notre zèle que cette fête qui va rassembler tant de Frères épars; mais qui, régis à la fois par votre influence & par le besoin impérieux, si cher aux bons François, de s'assurer de l'unité de l'Etat, n'ont cessé de diriger un point commun leurs communs efforts; c'étoit aussi sans doute un prix dû à vos travaux que cet accord unanime avec lequel ils portent aujourd'hui à l'Assemblée constituante de France leur adhésion à des principes que demain ils vont jurer de maintenir & de défendre.

Oui, Messieurs, vous avez connu, & les besoins de la France, & le vœu des François, lorsque vous avez détruit le gothique édifice de notre Gouvernement & de nos Loix, & n'avez respecté que le principe monarchique, lorsque l'Europe attentive a appris qu'un bon Roi pouvoit être l'appui d'un peuple libre, comme il avoit été la consolation d'un peuple opprimé.

Achevez votre ouvrage, Messieurs, & déterminant dans le nombre de vos Décrets, ceux qui doivent former essentiellement la Constitution françois-

se, hâtez-vous d'offrir à notre juste impatience ce Code dont la première Législature doit bientôt recevoir le dépôt sacré, & dont votre prévoyance assurera d'autant plus la stabilité, que les moyens constitutionnels de le revoir, nous seront plus exactement désignés.

Les Droits de l'homme sont déclarés; la Souveraineté du peuple est reconnue; les pouvoirs sont délégués; les bases de l'ordre public sont établies. Hâtez-vous de rendre à la force de l'Etat son énergie. Le peuple vous doit la gloire d'une Constitution libre; mais il vous demande, il attend enfin ce repos qui ne peut exister sans une organisation ferme & complète du Gouvernement,

Pour nous, voués à la Révolution, réunis au nom de la Liberté, garants des propriétés individuelles comme des propriétés communes, de la sûreté de tous & de la sûreté de chacun, nous qui brûlons de trouver notre place dans vos Décrets constitutionnels, d'y lire, d'y méditer nos devoirs, & de connoître comment les Citoyens sont armés pour les remplir; nous, appelés de toutes les parties de la France par le plus pressant de tous, mesurant notre confiance à votre sagesse, & nos espérances à vos bienfaits, nous portons, sans hésiter, à l'autel de la Patrie le serment que vous dictez à ses Soldats.

Oui, Messieurs, nos mains vont s'élever ensemble à la même heure; au même instant nos frères de toutes les parties du Royaume prouferont le serment qui

va les unir : avec quels transports nous déploierons à leurs yeux les bannières , gages de cette union & de l'inviolabilité de nos sermens ! avec quels transports ils les recevront !

Puisse la solemnité de ce grand jour être le signal de la conciliation des partis, de l'oubli des ressentimens , de la paix & de la félicité publique !

Et ne craignez point que ce saint enthousiasme nous entraîne au delà des bornes que prescrit l'ordre public. Sous les auspices de la Loi , l'étendard de la Liberté ne deviendra jamais celui de la licence. Nous vous le jurons , Messieurs , ce respect pour la Loi dont nous sommes les défenseurs ; nous vous le jurons sur l'honneur ; & des hommes libres , des François , ne promettent pas en vain.

Réponse du Président aux Gardes Nationales de France.

MESSIEURS,

Le jour où le pouvoir absolu a cessé d'être , le jour où les anciens ressorts qui comprimoient les volontés ont cessé de les tenir enchaînées , le jour enfin où 25 millions d'hommes qui s'étoient endormis esclaves , se sont réveillés libres , il étoit à craindre qu'ils n'abusassent d'un bienfait trop nouveau pour eux , & que l'anarchie ne remplaçât le malheur du despotisme. A l'instant , les Gardes Nationales ont

paru , & la France rassurée a vu en elles le Génie destiné à défendre de ses propres excès comme de ses ennemis la Liberté naissante.

Que vos fonctions , Messieurs , sont nobles & pures ! L'amour de votre Pays est à la fois le mobile & la seule récompense de vos travaux. Que vos devoirs sont grands & utiles ! Veiller constamment à la sûreté des personnes & des propriétés ; c'est à-dire , donner à tous les Citoyens cette sécurité , sans laquelle il n'est point de bonheur ; protéger par-tout la libre circulation des grains & des subsistances , & prévenir par-là ces prix inégaux , ces renchérissemens subits & violens qui n'ont que trop souvent causé les malheurs ou les désordres du Peuple ; enfin assurer la perception des contributions publiques , & maintenir ainsi le Trésor national dans cette abondance si heureuse , si desirable , si nécessaire : telles sont , Messieurs , vos obligations civiles. L'Assemblée Nationale fait que vous les remplirez ; c'est à sa voix que vous êtes nés tout armés , tels que ce symbole ingénieux du courage & de la sagesse. C'est à sa voix que plus d'une fois vous avez donné des preuves de votre zèle & de votre patriotisme ; souvent même vous l'avez prévenue ; elle vous regarde comme ses enfans ; elle vous regarde comme ses appuis ; elle reçoit aujourd'hui votre hommage ; demain la Nation recevra vos sermens. Dans tous les temps vous aurez des droits à l'amour de tous les Citoyens , comme à leur reconnaissance. Vous avez formé des vœux pour le prompt

rétablissement de l'ordre public , & pour l'achèvement de la Constitution. Ces vœux font dans le cœur de tous les bons Citoyens ; ils font auffi dans le nôtre ; & le plus beau jour de l'Assemblée Nationale fera celui où elle pourra s'en remettre à ses Successeurs du foin de consolider l'édifice majestueux qu'elle se hâte de terminer. Heureuse de vous voir dans son sein, elle vous offre les honneurs de sa Séance.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE
NATIONALE, rue du Foin St. Jacques, N°. 31. 1790.



